



DEUTSCH-  
FRANZÖSISCHER  
BÜRGERFONDS  
FONDS CITOYEN  
FRANCO-ALLEMAND

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris/Berlin, 13 janvier 2021

Journée franco-allemande

### Les initiatives citoyennes bravent la crise sanitaire et renforcent l'amitié franco-allemande

Le 22 janvier, les citoyennes et citoyens d'ici et d'outre Rhin célèbrent la Journée franco-allemande : l'opportunité de fêter ou de découvrir l'amitié entre les deux pays. Le Fonds citoyen franco-allemand finance pour cette occasion 50 actions se déroulant dans les deux pays.

L'objectif du Fonds citoyen est de renforcer la relation particulière entre la France et l'Allemagne au niveau de la société civile. Il a été fondé en avril 2020 comme projet phare du traité d'Aix-la-Chapelle. Depuis son lancement jusqu'à la fin de l'année 2020, il a soutenu plus de 100 projets.

#### La Journée franco-allemande

La Journée franco-allemande met en avant l'amitié unique qui relie nos deux pays et est fêtée tous les ans le 22 janvier. **Pour 2021, le Fonds citoyen a publié un appel à participation qui était, pour la première fois, adressé à l'ensemble de la société civile.** Soutenues par le Fonds citoyen, des personnes engagées en France et en Allemagne ont prévu 50 actions :

- En **région frontalière**, les citoyennes et citoyens élaborent des visions d'avenir pour la cohabitation autour du Rhin supérieur et les pompiers de Moselle, Sarre et Rhénanie-Palatinat discutent de l'égalité des sexes et de la gestion des volontaires.
- Les **jumelages** sont également actifs : l'amitié d'Oldenburg avec Blain rayonne par des projections de lumière sur des bâtiments publics ; Grenoble et Essen organisent un jeu de piste musical ; et Poissy et Pirmasens font un projet vidéo.
- Les **discussions en ligne** portent, par exemple, sur la transition énergétique ou bien sur l'échange d'expériences sur la (ré)insertion professionnelle des femmes en situation précaire ou des réfugiés.
- Et bien évidemment de nombreux **projets culturels** ont lieu : comme un atelier de danse et de théâtre, des vidéos participatives et des concerts depuis son salon ou bien un streaming en direct sur les duos pop franco-allemands.

*Pour toute demande d'interview ou d'informations concernant les projets, merci de contacter : Johanna Haag | +33 6 24 21 58 61 | [haag@fondscitoyen.eu](mailto:haag@fondscitoyen.eu)*

Le 22 janvier est une date particulière dans l'histoire des relations franco-allemandes :

- Le **22 janvier 1963**, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signent le traité de l'Elysée – l'acte de naissance de l'[Office franco-allemand pour la Jeunesse](#)
- **40 ans plus tard, en 2003**, Jacques Chirac et Gerhard Schröder lancent la première Journée franco-allemande. Elle doit en particulier motiver les jeunes à l'apprentissage de la langue du pays partenaire et à les informer sur les possibilités d'échange.
- Le **22 janvier 2019**, Emmanuel Macron et Angela Merkel renforcent, avec le traité d'Aix-la-Chapelle, la coopération étroite entre les deux pays et décident, entre autres, de fonder le Fonds citoyen franco-allemand.

**Fonds citoyen franco-allemand**

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris  
[info@fondscitoyen.eu](mailto:info@fondscitoyen.eu) • [fondscitoyen.eu](http://fondscitoyen.eu)

**Contact presse**

Johanna Haag

[haag@fondscitoyen.eu](mailto:haag@fondscitoyen.eu) • 06 24 21 58 61

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [#buengerfondscitoyen](#)



## Le Fonds citoyen franco-allemand

Le Fonds citoyen franco-allemand conseille, met en réseau et finance des projets qui font vivre l'amitié franco-allemande et l'Europe au plus grand nombre. Il soutient une multitude de formats et de thèmes, ses démarches sont simples et il est ouvert à tous les acteurs de la société civile.

Le Fonds citoyen trouve son origine avec le traité d'Aix-la-Chapelle signé entre la France et l'Allemagne en 2019 et a été lancé en avril 2020. Il est mis en œuvre par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et est financé à parts égales par les ministères français et allemand. Pour l'année 2021, son budget annuel s'élève à 2,4 millions d'euros.

## Un bilan intermédiaire positif

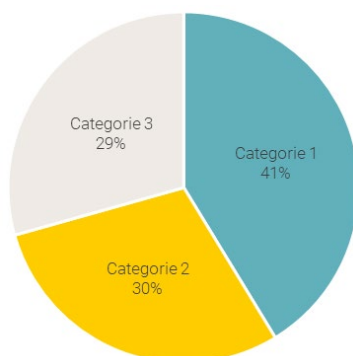
Malgré un lancement en pleine pandémie de la Covid-19 et une réduction drastique des programmes d'échanges et de mobilité, ce nouveau dispositif de subvention tire un bilan intermédiaire très positif : durant les 8,5 mois qui ont suivi sa création, le Fonds citoyen a soutenu 109 projets au total.

« Le Fonds citoyen a été pensé dès le début comme un dispositif de subvention simple, afin de soutenir efficacement les personnes engagées et de toucher également de nouveaux acteurs. Cela nous a permis de subventionner un large éventail de formats et de thèmes qui étaient facilement réalisables même en temps de Covid – vidéoconférences, podcasts, plateformes et ateliers en ligne ou encore expositions artistiques virtuelles. Grâce à l'orientation souple du Fonds citoyen, l'engagement de l'équipe et surtout la créativité et la motivation des porteurs de projet, il a été possible de maintenir et de renforcer les relations franco-allemandes au sein de la société civile », explique **Benjamin Kurc**, responsable du Fonds citoyen franco-allemand.

## Une grande diversité des projets

Afin de répondre aux différents besoins des porteurs de projet, le Fonds citoyen attribue des subventions selon 4 catégories – du petit financement aux sommes plus importantes.

D'avril à décembre 2020 il y a eu ...



**45 projets en catégorie 1** (subvention jusqu'à 5 000 €), p. ex. des séminaires en ligne sur des sujets tels que l'agriculture durable ou le gouvernement ouvert, un calendrier de l'avent d'un jumelage, un podcast, des projets musicaux ou bien des ateliers linguistiques en ligne, ...

**32 projets en catégorie 2** (subvention jusqu'à 10 000 €), p. ex. des expositions artistiques virtuelles, des plateformes ou des conférences en ligne, ...

**32 projets en catégorie 3** (subvention jusqu'à 50 000 €), p. ex. un projet de film familial, un conseil citoyen pour la région frontalière ou encore des échanges de professionnels du travail social, ...

En catégorie 4, les projets particulièrement remarquables seront financés d'une subvention de plus de 50 000 €. **8 demandes pour 2021** ont déjà été déposées.